

Société équatoriale des mines/Entretien avec le directeur général... ...Fabrice Nze Bekale : " l'or peut contribuer significativement à la diversification de l'économie gabonaise "

Propos recueillis par Willy NDONG
 Libreville/Gabon

Au cours du dernier Conseil des ministres, tenu, le 11 février dernier, à Nkok, l'Exécutif a décidé de mettre en place un cadre normatif pour l'exploitation de l'or, désormais classé ressource stratégique. Pourquoi cette décision maintenant ? Qu'en est-il du fonds de rachat d'or auprès des orpailleurs locaux annoncé lors du même tour de table ? Le directeur général de la Société équatoriale des mines (SEM) nous éclaire.

•L'Union : M. le directeur général, lors du dernier Conseil des ministres de Nkok, le président Ali Bongo Ondimba a déclaré que l'or sera désormais classé ressource stratégique. Quel sens donnez-vous à cette décision ?

Fabrice Nze Bekale : La qualification de l'or comme substance stratégique est conforme aux dispositions du Code minier promulgué le 30 janvier 2015 par le président de la République. Le titre 9 du Code minier dispose que l'Etat, à sa seule appréciation, peut classer un minerai dans la catégorie des substances stratégiques, parce qu'il présente un intérêt certain lié, soit au contexte économique, soit au contexte

géostratégique. Selon la loi minière, l'Etat peut constituer des stocks de sécurité des substances stratégiques et définir des seuils de production. Il est important de rappeler que la reconnaissance du caractère stratégique d'une substance n'altère pas la validité du permis minier qui a été attribué, ni les conditions fiscales accordées au titulaire du permis. Toutefois, le ministre des Mines peut, pour des raisons économiques, prescrire aux titulaires des permis miniers portant sur une substance stratégique, comme l'or désormais, des conditions spécifiques de réalisation et d'exploitation des ouvrages et des installations. C'est, par conséquent, en raison du contexte économique, d'une part, que l'or peut contribuer significativement à la diversification de l'économie gabonaise.

Que dit la Stratégie nationale d'industrialisation au sujet de l'or ?

- La Stratégie nationale d'industrialisation validée en avril 2013 place l'or au cœur du développement du secteur minier gabonais. Elle estime qu'il est possible de produire 50 tonnes d'or d'ici 2025, grâce à la mise en exploitation de 3 grandes mines d'or supplémentaires, de 10 petites mines d'or et un meilleur encadrement des orpailleurs.

En quoi l'or peut-il être straté-



Photo : D.R

Fabrice Nze Bekale,
 directeur général de la SEM.

gique pour notre pays ?

- De nombreux autres pays accumulent des réserves stratégiques d'or qui peuvent être utilisées par la suite comme une garantie ou bien comme un apport, pour emprunter auprès des banques à un meilleur taux. Ces États, de temps en temps, vendent leurs stocks d'or pour financer, par exemple, de grands projets d'infrastructures ou dans la santé. En ce sens, la décision adoptée par le Conseil des ministres spécial de Nkok du 11 février dernier engage l'Etat à optimiser sa constitution de réserves stratégiques d'or. Un projet dans lequel le Gabon est engagé depuis déjà trois (3) ans, à travers le Comptoir gabonais de collecte de l'or (CGCO), une filiale de la Société

équatoriale des mines, qui s'approvisionne auprès des orpailleurs locaux pour revendre sa collecte transformée en barres d'or à la Caisse de dépôts et de consignations (CDC) en charge de la constitution desdites réserves. Il est un autre aspect important lié au qualificatif de « ressource stratégique » : la sécurité. Ainsi, en reconnaissant que l'or est une filière prioritaire dans le dessein de développement de notre pays, il s'impose de mettre en place tous les moyens nécessaires à la protection de la ressource, notamment par la sécurisation des sites d'exploitation et de transformation de l'or. L'Etat a déjà pris des mesures importantes dans ce sens en sécurisant le site de Minkebe, reconnu pour son fort potentiel aurifère et exposé auparavant aux activités illégales de collecte.

Le président de la République a également parlé d'une dotation en capital d'un fonds de rachat d'or auprès des orpailleurs locaux. Quelle en est la signification sur le plan pratique ?

- Tout d'abord, le chef de l'Etat a instruit le ministère des Mines de présenter, dans les plus brefs délais, le cadre normatif visant à créer une raffinerie d'or au sein de la ZERP (Zone économique à régime privilégié, NDLR) de Nkok et créer un fonds de rachat d'or auprès des orpailleurs. Cette instruc-

tion vient rappeler le rôle de régulateur du ministère qui a compétence dans le développement de mesures appropriées pour matérialiser ces décisions. La SEM accompagnera le ministère sur le plan opérationnel et mettra à sa disposition son expérience accumulée depuis sa création. La décision du Conseil des ministres de créer un fonds de rachat d'or intègre un volet opérationnel. Elle engage ainsi l'Etat à s'approvisionner en minerai auprès des orpailleurs, qui mènent leurs activités en zones reculées. L'effectivité de ce fonds dépend donc fortement de l'aspect opérationnel. Sa réussite est conditionnée par une bonne connaissance du terrain, notamment dans la zone d'exploitation artisanale, et le recours à des outils adaptés aux réalités de cette économie particulière par son fonctionnement, qui n'est assimilable qu'à travers le temps. Depuis janvier 2013, le C.G.C.O opère dans la commercialisation de l'or qu'elle achète aux orpailleurs. Cette filiale de la SEM a su s'imposer dans la filière artisanale de l'or en développant six (6) comptoirs (Makokou, Ndjolé, Mouila, Lastoursville, Okondja et Mitzic) qui lui ont permis de collecter 120 kg d'or en trois ans. L'expérience du C.G.C.O est un atout indéniable pour l'Etat, dans le projet de création de ce fonds qui constitue une première au Gabon.







no limit

MOBILEDAN

Payez vos unités Edan avec Floodz !





† Bonus valable une seule fois dans le mois et pour un seul compteur à la fois. Offre valable jusqu'au 28 février 2016

N°1 Qualité de réseau LSV - POG 

www.moov.ga | Service clients : 100 (gratuit) • serviceclients@moov.ga